

Maison de la Petite Enfance Sabine Zlatin, JACOU

Projet d'établissement

Juin 2025



Projet d'établissement Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Maison de la Petite Enfance Sabine Zlatin

Nombre de places : 54 places

Adresse : 01, rue Carl Linné 34830 JACOU

☎ 04.67.55.80.90

E-mail : creche@ville-jacou.fr

Nom du gestionnaire : Municipalité de Jacou

Statut du gestionnaire : Municipalité

Date : juin 2025

Cachet, signature Renaud Calvat, maire



Introduction

1. Projet d'accueil

- 1.1 Les prestations d'accueil proposées **(p3)**
- 1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap **(p5)**
- 1.3 Les compétences professionnelles mobilisées **(p6)**
 - 1.3.1 L'équipe et les intervenants **(p6)**
 - 1.3.2 Le travail d'équipe **(p10)**
 - 1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation **(p11)**
 - 1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis **(p11)**

2. Projet éducatif

- 2.1 L'accueil **(p12)**
 - 2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation **(p12)**
 - 2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace **(p13)**
- 2.2 Le soin **(p15)**
 - 2.2.1 L'alimentation **(p15)**
 - 2.2.2 Le sommeil **(p16)**
 - 2.2.3 L'hygiène et les soins corporels **(p17)**
- 2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil **(p17)**
 - 2.3.1 Le jeu et activités **(p18)**
 - 2.3.2 L'approche artistique et culturelle **(p18)**
 - 2.3.3 L'égalité garçons filles **(p20)**

3. Le projet social et le développement durable

- 3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs **(p21)**
- 3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement **(p22)**
- 3.3 Les actions de soutien à la parentalité **(p23)**
- 3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle **(p24)**
- 3.5 La démarche en faveur du développement durable **(p24)**

4. Projet d'évaluation de la qualité d'accueil **(p27)**

Conclusion **(p27)**

La Maison de la Petite Enfance Sabine Zlatin est ouverte depuis 2016 sur la commune de Jacou, à l'est de Montpellier.

Elle s'organise sur deux niveaux, profitant de la déclivité du terrain. Au plus haut, le « Mazet » accueillant la section des Bébé (moins de 1 an) et celle des Grands Bébé (entre 1 an et 18 mois) ; au plus bas, le « Jardin » accueillant les Moyens (autour de 2 ans) et les Grands (autour de 3 ans).

La crèche est entourée de grands espaces verts permettant aux enfants de profiter en toute sécurité de jardins ombragés et de faire de nombreuses activités de plein air : jeux libres, jardinage, jeux d'eau, parcours psychomoteurs, ...

Projet d'accueil

1.1 Les prestations d'accueil proposées

Type d'établissement : multi-accueil

Mode de fonctionnement : mode PSU

Rythmes d'accueil : Régulier, occasionnel ou d'urgence.

- L'accueil régulier est caractérisé par des besoins connus à l'avance et récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures réservées en fonction de leurs besoins.
- L'accueil occasionnel lorsque les besoins sont ponctuels et non récurrents. L'enfant est déjà connu de la structure, il est accueilli pour une durée limitée ne se renouvelant pas à un rythme prévisible à l'avance.
- L'accueil d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'un enfant qui n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents, pour des motifs exceptionnels, souhaitent bénéficier d'un accueil en urgence uniquement. L'accueil d'urgence renvoie à la notion de familles en situation d'urgence sociale ou à la notion de demandes d'accueil faites dans l'urgence (parents en difficulté, hospitalisation, ...).

Capacité d'accueil :

	Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.
Places d'accueil régulier	49	49	34	49	49
Places d'accueil occasionnel	5	5	5	5	5
Capacité totale	54	54	39	54	54

- modulations

	Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi	Mercredi
	Capacité Totale	Capacité Totale
7h30/8h – 18h/18h30	20	15
8h/8h30 – 17h30/18h	35	25
8h30/9h – 17h/17h30	50	35
9h/17h	54	39

Modalités de mise en œuvre de l'accueil en surnombre :

Le nombre d'enfants maximal simultanément accueillis peut atteindre 115% de la capacité d'accueil prévue (soit 8 enfants en plus), sous réserve que le taux d'occupation hebdomadaire n'excède pas 100% de la capacité horaire hebdomadaire d'accueil. Le taux d'encadrement doit être respecté au regard du nombre d'enfants effectivement accueillis à tout instant, soit 1 adulte pour 6 enfants, tout âge confondu.

Age des enfants accueillis : de 10 semaines (fin du congé légal de maternité) à 3 ans révolus.

Les enfants de 4 à 6 ans en situation de handicap et bénéficiant de l'AEEH peuvent être accueillis jusqu'à leur 6ème anniversaire, sous réserve de l'avis du médecin de PMI.

Jours et heures d'ouverture : L'établissement est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 sans interruption.

Périodes de fermetures annuelles :

- Les jours fériés
- Le pont de l'Ascension
- Le lundi de Pentecôte
- Quatre semaines en période estivale
- Deux journées pédagogiques pour les équipes (dernier jour avant fermeture estivale et premier avant réouverture de la rentrée)
- Deux journées de formation pour les équipes (pendant les vacances scolaires de la Toussaint)
- Une semaine entre Noël et le Jour de l'An.

L'établissement peut connaître des fermetures exceptionnelles (cas de force majeure, mesure de sécurité, absence imprévue du personnel encadrant...).

Présentation du gestionnaire

Nom du gestionnaire : Municipalité de Jacou

Statut du gestionnaire : Municipalité

Etablissement placé sous la responsabilité du Conseil Municipal de la ville de Jacou

Adresse du siège social : 9, place Frédéric Mistral 84830 JACOU

☎ : 04.67.55.88.55

e-mail : mairie@jacou.fr

1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit
ma situation ou celle de ma famille »
Principe 1, Charte d'Accueil de Jeune Enfant

Les enfants et leurs familles ont besoins d'être accueillis dans un environnement prenant en compte leur singularité avec attention et bienveillance. Les professionnels ont à cœur de ne pas commenter ou stigmatiser des situations particulières des familles et gardent une neutralité philosophique, politique et religieuse dans l'accompagnement des enfants et dans les échanges avec leurs parents. Cette attitude garantie un accueil dans l'écoute et la bienveillance, le dialogue et le respect mutuel.

L'enfant en situation de handicap

La notion de handicap se définit comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société » subie dans son environnement par une personne et ce, pour quelque raison que ce soit.

Cela nous invite à considérer l'enfant et son parent dans sa globalité, avec ses faiblesses et ses forces. Nous, professionnels, nous devons donc tout mettre en œuvre afin que l'enfant puisse évoluer dans les meilleures conditions, à son rythme, et que son parent ai le moins d'obstacle possible à son rôle d'accompagnant au sein de la crèche.

A ce titre, nous œuvrons sur deux axes : l'accueil, et la prévention et détection des troubles du développement de l'enfant.

- L'accueil :

Les locaux de la MPE Sabine Zlatin sont entièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite : de plein pied, pas de présence d'escalier (sauf entre les deux niveaux, non empruntés par les enfants), de marche, couloirs et portes larges, sanitaires adaptés, places de parking dédiées, etc...

La Référente Santé et Accueil Inclusif (Directrice infirmière) organise l'accueil de l'enfant bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individuel) ou d'un PAP (Projet d'Accueil Personnalisé) en collaboration avec sa famille. Le reste de l'équipe médicale est composée de 5 auxiliaires de puériculture. Ensembles, elles assurent le suivi et le respect des protocoles mis en place par les médecins traitants, et distribuent les traitements prescrits.

La responsable de la structure, en collaboration avec la famille, adapte l'accueil de l'enfant en fonction de ses besoins et de ses possibilités, de ses consultations médicales et favorise l'intervention de personnels extérieurs à la structure dans le cadre d'un suivi médical ou d'une équipe éducative.

Les éducatrices de jeunes enfants collaborent afin de proposer aux enfants des activités adaptées (installation, matériel, etc...).

- Prévention et détection :

C'est l'une des missions essentielles de la Référente Santé et Accueil Inclusif : informer, sensibiliser et

conseiller les équipes et les familles face à des problématiques de santé publique ou des difficultés rencontrées par un enfant en particulier.

Pour ce faire, elle s'appuie sur la collaboration avec les médecins traitants et peut proposer une observation clinique d'un enfant, avec l'accord de ses parents.

Elle est aussi en mesure d'identifier les résistances ou les difficultés des équipes face au handicap ou à la maladie chronique, et tente d'y répondre en participant à la mise en place du plan de formation annuel du personnel et en sollicitant le concours des partenaires sociaux (CAF, PMI). Elle peut aussi avoir le soutien de la psychologue de l'analyse des pratiques, professionnelle intervenant sur la crèche.

1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

La MPE Sabine Zlatin s'assure du concours d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés dans les domaines éducatifs, sanitaires et sociaux. Chacun mobilise ses compétences et son expérience pour l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Toute personne intervenant au sein de l'EAJE (personnel d'encadrement, d'entretien, apprentis, stagiaires, ...) et/ou susceptible d'être en contact avec les enfants, doit être à jour de ses vaccinations et présenter un casier judiciaire vierge.

1.3.1 L'équipe et les intervenants

1.1 La direction :

L'organisation et le bon fonctionnement de la structure sont assurés par une équipe de direction composée d'une Directrice infirmière et d'une adjointe éducatrice de Jeunes Enfants. Chacune exerce dans le cadre des missions précisées par sa fiche de poste.

La directrice infirmière

La directrice met au cœur du projet de l'établissement le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Elle accompagne en ce sens l'ensemble de l'équipe pour atteindre ces objectifs à travers les différentes actions mises en place. Parallèlement à ses responsabilités d'accompagnement des équipes et de la structure, elle doit gérer les différents besoins de la crèche.

Elle dirige l'établissement dans le cadre légal et réglementaire des politiques publiques de la famille et de l'enfance avec pour objectif d'optimiser la qualité d'accueil des jeunes enfants.

Elle a pour fonction d'assurer la gestion quotidienne de l'établissement, notamment l'organisation et l'animation générale de ce dernier, dans le cadre du règlement de fonctionnement.

Ses principales missions :

Missions éducatives sanitaires et sociales :

- Elle est responsable avec son équipe du projet d'établissement, qui inclut également un projet éducatif et social, et de sa mise en œuvre, ainsi que de la cohérence du travail d'équipe.

- Elle établit et entretient les relations avec les personnes qui assurent la charge effective et permanente des enfants.
- Elle assure un rôle infirmier auprès des enfants :
 - Contrôler, suivre et distribuer les traitements
 - Contrôler les vaccinations des enfants
 - Être attentive au suivi de leur bonne santé physique et psychique et prendre les mesures adéquates
 - Répondre aux urgences médicales
 - Assurer le rôle de Référente Santé et Accueil Inclusif
- Elle est tenue de signaler au Directeur de la Protection Maternelle et Infantile tout accident grave survenu durant la période d'accueil.

Mission d'animation d'équipe, d'organisation et de management :

- Elle exerce le pouvoir hiérarchique sur le personnel par son encadrement et la répartition des tâches.
- Elle est consultée lors du recrutement du personnel par la mairie
- Elle élabore le plan de formation de la structure en collaboration avec le service RH de la mairie
- Elle réalise les entretiens du personnel selon la réglementation en vigueur.
- Elle met à jour les fiches de poste en collaboration avec le service RH de la mairie
- Elle organise les plannings du personnel en conformité aux directives des organismes de contrôle (CAF, PMI).

Mission administrative et financière

- Elle participe à la gestion administrative et financière de l'établissement.
- Elle instruit le dossier personnel de chaque enfant
- Elle présente la structure, le règlement de fonctionnement et son projet éducatif et social aux familles.
- Elle organise les échanges d'information entre l'établissement et les familles au quotidien et à titre individuel pour chaque enfant, ainsi que collectivement à l'occasion de rencontres associant familles et personnel.
- Elle assure, en lien avec la mairie de Jacou, la coordination avec les institutions extérieures (CAF, PMI...)

La Directrice adjointe éducatrice de jeunes enfants

En cas d'absence de la directrice, la continuité de la fonction de direction est assurée par la directrice adjointe.

Elle est responsable hiérarchiquement des équipes et de la mise en œuvre du projet pédagogique dans les secteurs. Outre la mission inhérente à sa fonction propre d'EJE, elle assume également un rôle d'encadrement et d'animation auprès des équipes.

La Directrice adjointe participe activement au développement de la communication, à la socialisation et à l'épanouissement des enfants. Elle contribue à leur éveil et s'emploie à leur faire acquérir les premières habitudes d'hygiène et de sécurité. Dans ce cadre, elle conçoit et met en œuvre le projet

pédagogique, garantit son respect auprès des équipes et coordonne les projets d'activités qui en découlent.

Elle s'occupe de faire les commandes de matériel pédagogique après consultations de ses collègues EJE et accord de la directrice, elle participe à la gestion des stocks et au suivi des budgets.

Des réunions régulières entre elle et la directrice permettent de superviser et d'évaluer les actions mises en place ainsi que d'échanger sur les événements rencontrés avec les enfants et les familles.

1.2 L'équipe pluridisciplinaire

L'Educateur-trice de Jeunes Enfants

Elle a trois missions principales :

- Assurer l'accueil des enfants et des familles au sein du multi accueil . A ce titre, elle :
 - encadre et accompagne les jeunes enfants dans une démarche éducative et sociale,
 - est garante de la sécurité des enfants et de son équipe
 - anime des activités éducatives adaptées à l'âge des enfants afin de stimuler leurs capacités intellectuelles, affectives et artistiques,
 - veille au développement harmonieux des enfants
 - transmet aux parents les informations relatives à leur enfant : développement, acquisitions, difficultés...
- Manager son équipe. A ce titre, elle :
 - organise les plannings de son équipe en collaboration avec la directrice
 - met en place des réunions
 - met en place les outils de communication et de transmission des informations...
- Assurer certaines tâches administratives. A ce titre, elle :
 - participe à l'élaboration du projet d'établissement, est garant de sa mise en œuvre et le fait respecter auprès de son équipe,
 - détermine les besoins en matériel pédagogique.
 - contrôle les pointages des parents
 - assure la continuité de direction en l'absence de la directrice et de l'adjointe de direction

L'auxiliaire de puériculture

Elle assure, sous la responsabilité de la directrice et de l'adjointe de direction, la prise en charge des enfants, conformément au projet d'établissement et dans le respect des normes réglementaires.

A ce titre, elle :

- accompagne les apprentissages des enfants tout en veillant à leur hygiène et à leur confort.

- assure une surveillance constante des enfants, par une présence permanente et active et veille à la sécurité et à l'hygiène des espaces de vie et du matériel.
- participe à la surveillance médicale des enfants
- met en œuvre les activités d'éveil nécessaires à l'apprentissage de l'autonomie et du développement des enfants.
- prend en charge les besoins physiques, physiologiques de l'enfant (alimentation, hygiène, nursing, sommeil, contact, relation...) et contribue à son bien-être.
- assure la continuité de direction en l'absence de la directrice, de l'adjointe de direction et des éducatrices de jeunes enfants.

L'animatrice petite enfance

Elle assure sous la responsabilité de la directrice et de l'adjointe de direction la prise en charge des enfants, conformément au projet d'établissement et dans le respect des normes réglementaires.

A ce titre, elle :

- participe à l'accueil de l'enfant, contribue à son développement, son éducation et sa socialisation
- prend en charge les besoins physiques, physiologiques de l'enfant (alimentation, hygiène, nursing, sommeil, contact, relation...) et contribue à son bien-être.
- assure l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant et du matériel
- participe à l'organisation de la vie de l'enfant au sein du groupe, en favorisant du mieux possible leur participation
- aide l'enfant dans l'acquisition de son autonomie.

Personnel technique

La Cuisinière

Elle assure, sous la responsabilité de la directrice, la fabrication et la distribution des repas des enfants, conformément au Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) et aux règles de l'HACCP.

Ses principales missions sont :

- L'élaboration des menus en collaboration avec la directrice infirmière
- L'organisation de repas spéciaux en collaboration avec l'équipe éducative
- La confection de l'intégralité des repas distribués aux enfants au regard de la réglementation
- Les commandes alimentaires
- Leur réception
- Le stockage des denrées
- La préparation des charriots et la distribution
- L'entretien du matériel et des locaux
- La gestion des stocks

Les agents d'entretien

Ils assurent, sous la responsabilité de la Directrice, l'intégralité de l'entretien des locaux conformément au Plan de Maitrise sanitaire (PMS).

Leurs principales missions :

- Entretien du linge
- Entretien des locaux et du matériel
- Nettoyage des sols
- Vaisselle après les repas des enfants
- Aide aux commandes des produits ménagers
- Gestion des stocks

Autre personnel

Intervenants extérieurs

- une conteuse toutes les deux semaines chez les plus grands (niveau « Jardin »)
- une animatrice d'éveil musical toutes les deux semaines chez les plus petits (niveau « Mazet »)
- une psychologue clinicienne assurant l'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) auprès de l'équipe (cf chapitre 1.3.3)

1.3.2 Le travail d'équipe

Afin de favoriser la coordination et la communication au sein d'une équipe nombreuse et diversifiée, différents temps d'échanges sont organisés :

Les réunions générales : au nombre d'au moins 2 par an, elles rassemblent l'ensemble du personnel et la Direction. Elles ont lieu en fin de journée, après le départ des enfants, hors temps de travail.

Un ordre du jour est présenté après concertation avec les équipes : chacun peut poser ses questions par écrit afin que les réponses lui soient données lors de la réunion.

Ces réunions permettent d'évoquer l'organisation générale, les animations en cours ou à venir et de faire un bilan sur la période passée.

Les réunions de section : chaque Educatrice de Jeunes Enfants organise une réunion avec son groupe au moins une fois par mois, sur le temps de travail, hors secteur, généralement de 13h15 à 14h15.

Elles permettent de faire un point sur l'organisation des équipes de chaque secteur, sur des questions pédagogiques et sur le suivi individuel des enfants. La directrice peut être aussi présente.

Les réunions entre EJEs : elles ont lieu une fois toutes les 2 semaines et permettent aux éducatrices de coordonner leurs projets.

Les réunions de direction : elles ont lieu environ une fois par mois et concernent les EJE et la directrice. Elles permettent de faire un point sur l'organisation générale de la structure, les différents besoins, de décider et de mettre en place les différents projets et de communiquer les informations.

Deux journées pédagogiques : le dernier jour avant la fermeture estivale et le premier de la reprise de la rentrée. Ces deux journées permettent de ranger les secteurs, de les réorganiser en vue de la prochaine année ainsi que de préparer l'arrivée des nouveaux enfants.

1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents »

Principe 10 de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant

L'analyse des pratiques professionnelles :

L'analyse des pratiques professionnelles permet aux salariés de mieux appréhender leur travail, leurs relations et leurs activités professionnelles, avec l'aide d'un médiateur. Elle cherche à amener les personnes à une prise de conscience de leur pratique grâce à la mise en mots.

Une psychologue clinicienne occupe le poste : elle intervient à raison de 15h par an réparties équitablement entre chaque section. Elle intervient de plus deux fois par an, avec toute l'équipe, sur un thème particulier pendant 1h30.

La Formation :

A chaque début d'année, un plan de formation annuel est proposé par la Directrice au gestionnaire (la mairie de Jacou). Il s'appuie sur les demandes et les besoins formulés par chaque professionnel lors de son entretien de fin d'année, ainsi que sur les formations obligatoires qui doivent être dispensées à l'équipe.

Les formations de groupe sont organisées sur deux journées, généralement pendant les vacances de la Toussaint.

Les formations individuelles peuvent être organisées et planifiées tout au long de l'année.

1.3.4 L'accueil des stagiaires

Il s'agit principalement d'étudiants qui préparent un diplôme donnant accès aux carrières médico-sociales.

Leur demande est étudiée après un entretien avec la Directrice et/ou une Educatrice de Jeunes Enfants.

Une convention de stage est signée entre les parties. Le stagiaire doit accepter et signer La « Charte du Stagiaire » qui lui est présentée.

Des objectifs de stages lui sont demandés en début de période et un bilan lui sera proposé en milieu de période.

Il réalise son stage sous la responsabilité d'un personnel diplômé qui va également l'encadrer.

Les stagiaires mineur(e)s effectueront un stage principalement centré sur l'observation et ne pourront se voir confier certaines tâches auprès des enfants (changes, biberons...) que sous la surveillance du responsable de stage. Les stagiaires ne peuvent pas se substituer au personnel encadrant les enfants.

Projet éducatif

2.1 L'accueil

2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »

Principe 3, charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Nous estimons avoir tout à apprendre de chaque enfant nouvellement arrivé dans la structure. Cet apprentissage se construit principalement sur la relation de partenariat tissée entre les professionnels et les parents de cet enfant.

Dans notre établissement, après la délibération de la Commission d'attribution des places, chaque famille acceptée est reçue par la directrice pour une première rencontre. Ce sera l'occasion pour les parents d'échanger sur l'organisation et le fonctionnement de la crèche via le Règlement de fonctionnement, de déterminer leurs besoins afin de finaliser l'inscription de leur enfant, et de leur présenter l'organisation de la période de familiarisation de leur enfant à la crèche. Lorsque tous les RDV d'inscription sont finalisés, une visite de la Maison de la Petite Enfance est organisée avec toutes les familles afin de présenter les locaux et de rencontrer une partie des équipes. Cette visite se déroule hors temps d'accueil des enfants de la crèche, dans le courant du mois de juin précédant la rentrée de septembre. Pour des accueils en cours d'année, la visite de la crèche s'effectuera au moment de l'inscription de l'enfant.

La période d'adaptation/ de familiarisation de l'enfant à la crèche

Cette période est fondamentale car elle va créer une relation de confiance pérenne entre la famille et les professionnels qui vont s'occuper de leur enfant. C'est aussi un moment où il va s'acclimater progressivement à la crèche, à son rythme, aux autres enfants et aux adultes qui vont l'accompagner.

Le planning de ce temps d'adaptation est établi par la directrice en fonction des possibilités de l'équipe et de l'organisation des familles mais peut être révisé en cours de familiarisation suivant les besoins de l'enfant (respect des temps de repos ou de repas, adaptation nécessitant un peu plus de temps, ...). Il consiste à proposer un temps d'accueil pour l'enfant de plus en plus long, intégrant progressivement les temps forts de la vie de la crèche, sur une période de 5 jours.

- 1^{er} jour, environ 1h : les parents restent présents avec l'enfant au sein de la section. C'est un temps d'échange entre eux et un professionnel qui sera leur référent durant ce temps d'adaptation. Cet échange s'appuie sur un questionnaire qui leur a été donné quelques jours

auparavant afin qu'ils partagent avec l'équipe les habitudes de leur enfant. Il est au centre de leur conversation et commence à s'habituer à son nouvel environnement.

- 2eme jour, environ 1h30 : à partir de ce jour, le parent commence à nous laisser son enfant. Il rentre dans le secteur et prend le temps nécessaire avec son enfant pour cette première séparation. Le professionnel référent va l'accompagner dans ce temps de découverte jusqu'au retour de son parent.
- Le 3eme jour, environ 3h : c'est un premier repas à la crèche
- Le 4eme jour, environ 4h/5h : nous ajoutons un temps de sieste au repas
- Le 5eme jour, environ 6h/7h : c'est une première petite journée complète à la crèche.

Pendant tout ce temps de familiarisation de l'enfant à ce nouvel environnement, nous attachons une grande importance à l'écoute de ses besoins et à notre réponse à ceux-ci. Cet accompagnement est indispensable pour lui apporter les repères sécurisants dont il aura besoin. Il peut être étendu et modifié suivant le besoin de l'enfant.

2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

Un accueil quotidien

L'accueil individualisé est pour nous une condition nécessaire à l'épanouissement de chaque enfant, et à la reconnaissance de sa singularité au sein de la collectivité. Développer une réelle connaissance de l'enfant exige d'accepter d'apprendre de lui et de ses parents, d'écouter, d'observer, de s'interroger afin d'être en mesure d'adapter ses pratiques à chacun. Les professionnels ne précipitent pas les apprentissages et laissent aux enfants le temps de vivre et d'évoluer à leur rythme. Il n'y a pas de programme officiel à suivre, d'activisme ou de surstimulation mal placés et inutiles pour le développement du petit enfant. La crèche est un lieu d'éveil et pas d'apprentissage !

Nous avons choisi d'organiser l'accueil des enfants en 4 secteurs repartis sur les 2 niveaux de la structure :

- Au rez-de-chaussée (niveau « Mazet ») : secteurs des bébés, de 0 à 1 an et des Grands bébés, de 1 an à 18 mois
- Au rez-de-jardin (niveau « Jardin ») : secteur des Moyens, autour de 2 ans, et des Grands, autour de 3 ans.

Chaque secteur est géré par 4 professionnels avec des formations différentes et complémentaires : 2 animatrices(-teurs) petite enfance, 1 auxiliaire de puériculture et 1 éducatrice(-teur) de jeunes enfants. Chacun travaille en collaboration dans un but unique : un accueil de qualité des enfants.

A l'arrivée de l'enfant, un temps de transmission individuel est prévu entre les familles et l'équipe. C'est un temps d'échange avec le parent sur le sommeil de l'enfant à la maison, son dernier repas, son état de santé, etc.... Le professionnel s'adresse également à l'enfant, se met à sa hauteur et prend le relais du parent, facilitant ainsi la séparation pour un bon début de journée à la crèche.

Au départ de l'enfant, des transmissions sont de nouveau mises en place en direction de la famille ou de son représentant venant chercher l'enfant. À parents et enfants différents, transmissions différentes ! En fait, il s'agit toujours de répondre à la demande inconsciente des parents : « montrez-moi que vous avez regardé mon enfant aujourd'hui ». C'est un moment privilégié pendant lequel le professionnel se garde de tout jugement et se met dans une démarche d'ouverture et d'adaptabilité aux attentes des parents dans le respect du bien-être de leur enfant.

L'aménagement de l'espace

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil »

Principe 8 de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant

Tout en respectant les normes d'accueil relatives aux EAJE, l'aménagement des espaces dédiés aux enfants doit être fait pour garantir son bien être dans la structure : offrir un cadre harmonieux et stimulant pour les enfants, assurer un environnement sain et sécurisé et favoriser son éveil sensoriel, moteur et cognitif en proposant une organisation souple et riche d'activités diverses et enrichissantes.

Il est important de ne pas négliger l'esthétique des locaux. Nous bénéficions à la crèche d'espaces lumineux, colorés et aérés avec du mobilier en bon état et à hauteur d'enfants, des lieux d'exposition des créations des enfants... sans cependant tomber dans un excès : se concentrer sur « la qualité perçue » (le vernis) au détriment de la « qualité réelle » (celle qui importe vraiment) !

Le travail de l'éducateur est alors de mettre en place des espaces qui favorisent l'éveil et le développement, répondant autant que possible aux désirs d'activités de l'enfant. Pour avancer dans ses apprentissages (la marche, la parole...) il doit se sentir en confiance dans un environnement sécurisant. L'enfant sécurisé peut alors se concentrer sur ses découvertes. L'espace est donc aménagé, rangé et accessible en toute sécurité. Il peut ainsi aller seul vers ses envies et y répondre. Chaque activité proposée lui permet de stimuler ses sens et sa curiosité.

A la crèche de Jacou, nous avons aussi la chance de pouvoir bénéficier de grands espaces extérieurs accessibles aux enfants et adaptés à leurs différentes classes d'âge ; de nombreuses activités y sont proposées suivant la saison : jardinage, pique-niques, jeux d'eau, motricité, découverte de la nature, ... et tous les enfants, du plus petit au plus grand sortent tous les jours, même en hivers (sauf en cas de grosses pluies !). A la saison estivale, les sorties sont aménagées pour éviter les heures les plus chaudes.

2.2 Le soin

2.2.1 L'alimentation

Le temps des repas en crèche va bien au-delà de la simple satisfaction des besoins physiologiques. C'est une occasion pour l'enfant de découvrir progressivement une variété de textures et de saveurs adaptées à son âge. Ce moment est crucial pour l'éveil sensoriel et les interactions sociales.

Nous avons conscience qu'il peut aussi être source de fatigue ou d'impatience, que les adultes doivent canaliser. L'équipe éducative s'attache à créer une ambiance calme et sécurisante, propice à la découverte et au plaisir.

Les repas sont préparés sur place par du personnel qualifié, appliquant la méthode HACCP propre à la restauration collective. L'équilibre alimentaire est optimisé en privilégiant des denrées de qualité, issues de circuits courts ou biologiques. Les menus, proposés par la cuisinière et validés par la directrice infirmière, sont affichés à l'entrée de l'établissement.

L'évolution des repas

Pour les bébés, l'alimentation se fait à la demande. Les repas sont adaptés (mixés, moulinés, écrasés...) et servis en fonction de l'appétit et de l'état de veille de l'enfant. Pour ceux qui dorment au moment des repas, leur assiette est placée au chaud en attendant. Tant qu'il est au biberon, le bébé prend son repas dans les bras de l'adulte. Lors de la diversification alimentaire, l'enfant est installé confortablement dans un transat, puis progressivement sur un siège adapté (chaise haute, siège à tablette, petite chaise...). Les parents commencent la diversification alimentaire à la maison. Les professionnels attendent l'accord des parents pour diversifier l'alimentation et établissent les grandes étapes en concertation avec eux. L'équipe est attentive à l'évolution de l'enfant et à son intérêt à manger seul, proposant progressivement l'utilisation d'un gobelet adapté ou la découverte de la cuillère, en concertation avec les parents. Pas à pas et dans le respect des rythmes individuels, les enfants sont accompagnés vers un temps de repas pris en commun.

Préparations Lactées et Allaitement

La crèche fournit le lait infantile aux enfants : celui-ci est présenté aux familles au moment de l'inscription. Elles restent décisionnaires de son utilisation ou non pour leur enfant. Pour les laits de régime particulier ou à visée thérapeutique, ceux-ci doivent être obligatoirement fournis par la famille, accompagnés de la prescription médicale justifiant leur emploi. Les parents restent libres d'apporter le lait de leur choix, y compris le lait maternel, en respectant un protocole précis qui leur est présenté par l'auxiliaire de puériculture du secteur. Le lait maternel est tracé, mis au réfrigérateur et réchauffé au moment nécessaire. Le choix de poursuivre l'allaitement maternel à la crèche est respecté et favorisé par des conseils individualisés, adaptés à la situation de chaque famille. Un espace allaitement est organisé suivant le besoin des mamans.

Les temps de repas

Pour favoriser la disponibilité des adultes lors des temps d'accueil du matin et accompagner au mieux le groupe d'enfants, le petit déjeuner est pris à la maison avant d'arriver à la crèche. Le déjeuner à la crèche se déroule vers 11h et n'excède pas 45 minutes. Enfin, le goûter est pris vers 15h30 et dure 20 à 30 minutes.

Le repas est toujours précédé d'un temps de retour au calme (petites histoires, chansons, comptines, jeux de doigts...) pour limiter l'attente et rendre le temps du repas agréable pour tous. Les enfants sont répartis en sous-groupes pour favoriser le calme, un suivi individualisé et la convivialité.

La préparation des chariots de repas est anticipée. Chaque professionnel reste assis à table avec les enfants pour favoriser les échanges, sans rupture avec des vas-et-viens. Nous évitons l'arrivée et le départ d'enfants pendant les repas pour ne pas déstabiliser le groupe et favoriser la sérénité de ce moment privilégié.

Quand c'est possible, les professionnels séparent les aliments pour permettre à l'enfant d'identifier chaque goût et chaque texture, et verbalisent leurs actions. Le service de petites quantités est privilégié pour éviter le gâchis alimentaire. Les enfants sont resservis plusieurs fois. Les professionnels invitent les enfants à goûter à tout, sans les forcer. L'équipe veille à favoriser l'autonomie de l'enfant, intervenant le moins possible pour que l'enfant soit l'acteur principal de son repas. Les professionnels les invitent à manger à l'aide de leurs couverts, tout en permettant les expériences tactiles. Certaines limites et règles sont expliquées pour le respect de tous : rester assis, parler doucement, respecter l'espace du voisin, etc.

Le temps du repas est avant tout un temps de découverte, d'échange et de plaisir !

2.2.2 Le sommeil

Le sommeil est un besoin fondamental dans le développement de l'enfant. Le repos permet une récupération physique essentielle à la croissance. Il favorise la régulation des émotions et le bien-être. Un enfant fatigué est souvent plus irritable, plus agité et a plus de mal à gérer ses émotions. En crèche certains enfants dorment longtemps, d'autres plus brièvement et pour ceux qui ne dorment pas, ce temps de repos leur permet de se ressourcer. Un temps de sommeil adéquat permet à l'enfant d'être à nouveau disponible pour explorer et être réceptif pour de nouvelles découvertes.

Dans la crèche pour respecter le rythme biologique de chacun, nous nous adaptons aux besoins individuels de chaque enfant. Dans chaque secteur, suivant l'âge des enfants, les temps de sommeil prennent une place importante dans l'organisation de la journée.

Nous avons créé un cadre apaisant et sécurisant qui permet de faciliter l'endormissement et mis en place des rituels avant la sieste (chanson, histoire, câlin) ; ces repères constants rassurent et favorisent un sommeil de qualité chez les jeunes enfants. La présence d'un adulte rassurant accompagne l'endormissement si nécessaire et veille au bien être de chacun.

Les bébés ont des lits à barreaux pour une sécurité maximale tout en laissant l'enfant libre de bouger à l'intérieur, un cocon rassurant qui permet aux professionnels de pouvoir observer les enfants sans les déranger.

Les enfants des sections Grands BB, Moyens et Grands sont couchés en lit bas pour favoriser l'autonomie, la sécurité et le respect du rythme de chacun. Cela permet à l'enfant d'être acteur de ses apprentissages et cela facilite également le travail de l'adulte dans le respect des règles ergonomiques.

2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Accompagné par un adulte qui se veut attentif, bienveillant et sécurisant, le jeune enfant apprend à prendre soin de son corps, de sa personne et à découvrir son unité physique. Le respect de l'enfant passe par des comportements qui peuvent paraître anodins à première vue, mais qui ne le sont en rien : lui demander si l'on peut vérifier sa couche, préserver son intimité dans la salle de bain, prévenir l'enfant de toute intervention sur son corps, donner de l'attention à l'enfant dont l'on a en charge sans se faire distraire par l'environnement... Ces gestes, ces mises en mots, ces attitudes respectueuses et prévenantes permettent à l'enfant d'intégrer peu à peu qu'il est bien propriétaire de son corps et contribuent ainsi à l'apparition du sentiment d'être une personne respectable et respectée à part entière. C'est le rôle de l'adulte de préserver l'intimité jusqu'à ce que l'enfant ait la capacité de la préserver lui-même.

Notre crèche comporte une salle de bain dans chaque secteur. Elles sont équipées de plusieurs tables à langer avec lavabo ainsi que de toilettes adaptés (utilisés lors de l'acquisition de la propreté) ; des casiers individuels pour chaque enfant avec ses affaires et produits de soins personnels complètent cet équipement.

Lors d'un change en position allongée, le professionnel formé s'organise dans cet espace. Il prépare son matériel, s'assure des conditions d'installation confortable pour tous et prévoit les produits d'hygiène dont il a besoin. Pendant ce temps de change, le professionnel va partager un moment d'échange intense avec l'enfant en alliant les gestes techniques à un savoir être bienveillant.

Dès qu'un enfant marche de manière assurée, nous pouvons envisager de passer au « change debout » lui permettant ainsi de participer plus activement au soin et de le valoriser dans sa personne.

Enfin, en collaboration avec les parents et en lien avec les observations des professionnels, l'apprentissage de la propreté se met en place, à son rythme, et l'enfant peut alors utiliser les pots ou les toilettes à sa disposition.

2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités »

Principe 2, charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

2.3.1 Le jeu et activités

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me sociabiliser et de découvrir »

Principe 4, charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »

Principe 6, charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Le jeu est l'une des activités favorites de l'enfant car jouer correspond à la satisfaction d'un besoin vital de découvertes, indispensable pour son bon développement ! En effet, cette activité, qu'elle soit libre ou encadrée par l'adulte, est source de riches expérimentations et apprentissages. Par le jeu, l'enfant va aller dans un premier temps à la rencontre de lui-même, à la découverte de son corps, de ses capacités physiques, de ses émotions, de ses sensations puis progressivement, à la rencontre de l'autre et du monde qui l'entoure. A travers ces expérimentations, il affirme sa personnalité, s'initie à de nouvelles sensations et émotions. Quel que soit la forme du jeu investi par l'enfant, il doit pouvoir en être l'initiateur, l'auteur ou encore l'acteur.

Avoir un espace rangé qui donne envie de le découvrir et de l'exploiter, est fondamental. Trouver des poupées habillées, en situation, des puzzles complets, des livres en bon état...plutôt que tout en désordre, est un vrai plaisir pour l'enfant. Les jeux sont proposés cycliquement pour lui donner l'envie de les redécouvrir.

2.3.2 L'approche artistique et culturelle

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

Principe 5, charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

L'éveil artistique et culturel joue un rôle fondamental dans le développement de l'enfant. À 3 ans, il est en pleine construction de son identité, de son imaginaire et de ses capacités d'expression. L'art lui permet d'explorer ses émotions, d'expérimenter librement et de tisser des liens avec son environnement et les autres.

Nourrir l'imaginaire par des expériences sensorielles variées et stimulantes pour enrichir sa perception.

Arts plastiques : toucher, voir, expérimenter

- Peinture libre : différents outils et supports (pinceaux, éponges, mains, rouleaux /papier, carton, tissu, bois) pour diversifier les sensations.

- Modelage et sculpture : Argile, pâte à sel, pâte à modeler... Ces matières permettent de manipuler, malaxer, créer en volume.
- Collage et assemblage : matériaux naturels (feuilles, sable, écorces) ou recyclés (bouts de laine, bouchons, papier froissé) pour composer des œuvres tactiles.
- Jeux de lumière et de couleurs : Expériences avec des filtres colorés, des jeux d'ombres, du papier calque ou des vitraux en papier.

Musique : écouter, ressentir, produire des sons

- Écoute musicale variée : Berceuses du monde, musique classique, sons de la nature, instruments traditionnels... L'enfant découvre différentes ambiances sonores.
 - Manipulation d'instruments : Tambourins, maracas, cloches, xylophones... Jouer avec le son, son intensité, son rythme développe l'oreille musicale.
 - Jeux vocaux et corporels : Comptines, imitation des bruits d'animaux, jeux rythmiques avec le corps (frapper dans les mains, taper des pieds).
- Expression corporelle : ressentir, interagir, Imiter les émotions, les animaux, les personnages imaginaires pour explorer le langage du corps.
- Marionnettes et autres supports : Raconter des histoires en manipulant des personnages stimule le langage et la créativité.

C'est ainsi que les plus petits de la crèche bénéficient d'ateliers musique à raison de 45mn chez les bébés et 45mn chez les Grands bébés, le jeudi matin une semaine sur deux. Ils sont dispensés par une professionnelle diplômée et spécialisée pour intervenir auprès des petits enfants. Comptines accompagnées au violon et instruments de musique à manipuler par les enfants sont au programme. Pour les plus Grands, des sorties à « la cabane à lire » (bibliothèque de l'école primaire) sont organisées 2 fois par semaine, pendant une heure. La bibliothécaire leur aura préparé des livres et de nouvelles histoires à raconter. C'est un ensemble d'expériences qui est alors proposé : sortir de la crèche, aller à la « grande école », parfois rencontrer sa fratrie dans la cour, investir un nouveau lieu avec des règles, s'y conformer et faire de belles découvertes !

Favoriser l'expression personnelle et la créativité

Chaque enfant doit pouvoir s'exprimer à sa manière et tester l'expérience artistique libre

- Encourager la verbalisation autour de son œuvre (« Que vois-tu ? », « Peux-tu me raconter ton dessin ? ») pour développer son langage et sa réflexion. Valoriser ses productions auprès des autres.

Tisser des liens avec les autres à travers la culture

L'art est un langage universel qui permet de partager, de découvrir et de comprendre les autres.

- Créer des œuvres collectives : Fresques, sculptures collaboratives, spectacles de comptines en groupe.
- Découvrir des cultures différentes : Lire des contes du monde, écouter des musiques traditionnelles, observer des œuvres d'art de divers horizons.
- Rencontrer des artistes : interventions de musiciens, conteurs

L'éveil artistique et culturel ne se limite pas à une activité ponctuelle : C'est l'immersion quotidienne qui nourrit l'enfant dans son rapport au monde. Plus les expériences sont variées, plus il développe sa sensibilité, son imagination et sa capacité à interagir avec les autres.

2.3.3 L'égalité garçons filles

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent.

C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité »

Principe 7 du cadre national pour l'accueil du jeune enfant

Les stéréotypes de genre sont la croyance que certaines aptitudes ou certains traits de personnalité spécifiques aux garçons d'une part, aux filles d'autre part, seraient présents dès la naissance.

Grâce aux neurosciences, on sait aujourd'hui que la détermination « biologique » à être un homme ou une femme est extrêmement limitée à la base. Si l'on s'intéresse aux fonctions cognitives (intelligence, capacités de raisonnement, de mémoire, d'attention, de repérage dans l'espace...), les études montrent que chez les 0-3 ans, filles et garçons ont les mêmes aptitudes ! Ces capacités innées seront ensuite modelées par l'environnement : c'est l'environnement physique et psycho-affectif offert qui oriente l'enfant vers certaines découvertes.

Les stéréotypes de genres sont présents dès l'âge de la crèche mais aussi bien avant la naissance de l'enfant : un ventre de grossesse pointu avec un futur bébé qui bouge beaucoup, sera pensé comme un garçon. Après la naissance, une expérience a été faite montrant à des adultes une photographie d'un bébé pleurant : si le bébé est présenté comme une fille, « elle pleure parce qu'elle a peur », si il est présenté comme garçon, « il pleure car il est en colère »....

Il est d'autant difficile de lutter contre ces stéréotypes de genre qu'ils diffèrent d'une société, d'une culture, d'une famille à l'autre...

En crèche, la difficulté est accrue car le personnel encadrant est principalement féminin renforçant l'idée que les filles sont plus douces, plus à l'écoute, plus patientes et donc surement plus « aptes » à s'occuper de jeunes enfants !

A la MPE Sabine Zlatin, nous proposons des jeux libres, des activités accessibles à tous les enfants, filles ou garçons. Aucun univers n'est genré, les enfants y ont tous les mêmes choix et les mêmes règles. Nous sommes particulièrement attentifs au choix des jouets que nous sélectionnons non genrés (ni roses, ni bleus !) et qui sont proposés de la même façon à tous les enfants. Nous sommes attentifs aux livres et aux histoires racontées : c'est souvent là où se trouvent les plus grandes difficultés car les stéréotypes y ont la dent dure !

Nous veillons au partage des espaces extérieurs et à l'utilisation des « motos », des vélos et des trottinettes par tous. Enfin, l'atelier déguisement propose toutes sortes d'habillages et nous encourageons les enfants, sans les freiner, à laisser libre court à leur imagination !

Projet social et de développement durable

1.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Données INSEE et CAF de 2019 à 2022

Jacou est une commune périurbaine appartenant à la métropole de Montpellier qui compte 6910 habitants (janvier 2022). Sa surface de 3.43km² en fait la plus petite commune de la métropole avec une densité de population de 1985 habitants au km².

Depuis 1968, on observe une hausse constante de la population mais qui se stabilise depuis 2015. Cet accroissement est en partie dû à un solde naturel (rapport entre le nombre de décès et le nombre de naissances) de 0.5% (0.3% pour la France métropolitaine).

a) La population est relativement jeune :

- Indice de jeunesse (rapport entre les -20ans et les + de 60 ans) à 11 (9 pour la France Métropolitaine)
- 20% de la population se situe dans la tranche d'âge 0-14 ans
- Une population essentiellement composée de familles avec une forte propension de pré-adolescents et d'adolescents
- Une part importante de familles actives : 63% (données CAF 2021) pour 47% pour le département de l'Hérault

b) Une population au profil plutôt aisé :

- Un revenu annuel moyen des foyers fiscaux de 31 919€ en 2021, supérieur à la moyenne de la Métropole (26 405€) et de la France (28 072€)
- Tarification accueil crèche suivant le Quotient Familial des familles:

2023 : moyenne tarification horaire 1.96€/h avec 20 enfants sur 89 inscrits avec un tarif horaire inférieur à 1€/h (seuil de pauvreté).

2024 : moyenne tarification horaire 2.29€/h avec 13 enfants sur 87 inscrits avec un tarif horaire inférieur à 1€/h (seuil de pauvreté).

c) Typologie des familles (données CAF 2021) :

- 761 familles allocataires dont 213 monoparentales (soit 28%, contre 36% pour le département de l'Hérault)
- 55% de familles avec 2 enfants
- 63% de familles avec au moins un parent actif (47% pour le département de l'Hérault)

- 8% des familles bénéficiaires de minima sociaux (18% pour le département de l'Hérault)
 - 20% des familles vivant sous le seuil de pauvreté (37% pour le département de l'Hérault)
 - 1469 enfants à charge sur la commune dont 254 âgés de 0 à 3 ans
- d) La population active stable importante (soit 78% contre 70% à la Métropole) implique un fort besoin d'accueil du jeune enfant. La commune de Jacou dispose donc de différents modes d'accueil à proposer aux familles :
- Une crèche municipale de 54 places
 - Quatre micro-crèches de 12 places chacune (= 48 places)
 - Un relai petite enfance (RPE) avec 20 assistantes maternelles, donc 68 places disponibles.
- e) Un parc de logement en bon état avec une part importante de grands logements ayant vocation à accueillir des familles (68% : 4 pièces et plus) et une faible rotation dans les logements : 64% d'habitants propriétaires (42% au sein de la Métropole, 50% en France métropolitaine) avec un taux de vacances de logement faible de 3.7%.
- f) A l'instar de la plupart des communes du pourtour de Montpellier, la commune de Jacou a amorcé un début de vieillissement de sa population due à la faible rotation des logements, à la quasi-absence de terrains à bâtir augmentant de fait le coût du logement et à l'arrivée nombreuse de la génération du « Baby-boom » aidée par un pouvoir d'achat supérieur à celui des jeunes familles.

Ainsi, même si l'indice de jeunesse est encore élevé, globalement la population vieillit, comme dans l'ensemble de la population française.

Le projet « Passerelle » :

Nous organisons tous les ans en collaboration avec l'école maternelle Thierry Pautès la visite de l'école par les enfants de la crèche qui y iront à la rentrée suivante (nos Grands !). Sur deux séances d'une heure chacune, et organisé sur 4 semaines, tous visitent les locaux et passent du temps en classe avec leurs futurs pairs. La cinquième semaine, un repas à la cantine est prévu. Tous les ans, nous sommes ravis du résultat : les enfants ont hâte d'aller à l'école ! et c'est une manière de terminer notre mission auprès d'eux en passant le relai...

3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Un accueil au quotidien...

Professionnels de la Maison de la Petite Enfance Sabine Zlatin, nous attachons une attention particulière à l'accueil des familles dans un partenariat parents/équipe autour de l'éveil de leur enfant. Un accueil chaleureux et une communication efficiente avec les familles sont indispensables pour établir une relation de confiance.

Dans le cadre de ce partenariat avec les parents, nous nous appuyons sur la notion de Coéducation, approche définie comme une démarche d'éducation partagée entre les familles et l'établissement d'accueil. Elle envisage l'enfant comme un être global et recherche la complémentarité et la cohérence des attitudes éducatives à son égard, l'enfant se situant en ce sens au centre du système pédagogique.

Ainsi, les parents sont reconnus comme les acteurs principaux de l'éducation de leur enfant et les professionnels apportent un regard averti complémentaire, un certain savoir-faire et leurs connaissances globales sur la petite enfance pour un partage autour du bien-être et de l'éveil de l'enfant accueilli. La coéducation contribue à l'accompagnement des parents tout en les renforçant dans leur rôle et ce, dans l'intérêt premier de l'enfant. Les équipes doivent prendre le temps d'écouter chaque famille, tenir compte de la diversité et faire preuve d'empathie. Cette relation est le socle nécessaire de la coéducation. Pour en garantir la qualité, professionnels et familles ne doivent cesser de la faire vivre.

.... Et tout au long de l'année

Différents événements sont organisés afin de favoriser la participation des parents et des familles à la vie de la crèche :

Une réunion de début d'année : organisée dans chaque section, elle permet aux familles et aux équipes de se rencontrer, de faire connaissance. C'est aussi l'occasion d'évoquer les différents projets de la crèche et de mettre au point les modalités d'accueil.

En mai/juin : accueil des nouvelles familles dont les enfants intégreront la crèche en septembre, et visite de celle-ci. Moments d'échanges avec les familles et présentation du fonctionnement de la structure. Ce temps permet aux jeunes parents de se rencontrer et peut-être de créer des liens entre eux.

En fin d'année : c'est la fête pour conclure une année riche d'événements. Ateliers mis en place pour les enfants, animation musicale ou autre, rétrospective de l'année sur diaporama, cadeaux... et goûter avec les familles, les enfants et les professionnels.

Fin juin/ début juillet : une page se tourne, des enfants qui sont avec nous depuis 3 ans vont partir à l'école. C'est l'occasion de faire la « Fête des Grands » et de se dire au revoir !

3.3 Les actions de soutien à la parentalité

Concilier la vie familiale et la vie professionnelle

- Grande plage d'accueil des enfants de 7h30 à 18h30
- Horaires d'accueil établis suivant les demandes des familles au moment de l'inscription ; possibilité d'adapter le contrat en cours d'année
- Période de familiarisation souple pouvant s'adapter aux besoins et possibilités des familles ; mise en place systématique d'un mois « d'essai » permettant aux familles et aux enfants d'adapter à leur rythme à celui de la crèche (et inversement !)

- repas en continuité de ce qui est fait à la maison : suivi de l'introduction des aliments, des textures, ...
- continuité des soins quotidiens et médicamenteux assurés par un personnel médical toujours présent sur la crèche (infirmière ou auxiliaire de puériculture)
- Transmissions familles / crèche le matin et crèche / familles le soir afin de faire le lien entre les deux lieux de vie de l'enfant.

Accompagnement dans la mission éducative des parents

- Ecoute active des professionnels lors des temps de transmission
- Affichages de la vie de la crèche
- Mails informatifs des événements prévus à la crèche, des projets en cours et à venir
- Cloud en place pour le partage des photos des enfants prises lors de leurs activités de la vie quotidienne (animations, repas, jeux, ...)
- Disponibilité quotidienne de la direction afin de rencontrer les parents, répondre aux appels téléphoniques et aux mails.
- Possibilité de proposer des accueils occasionnels aux familles pour répondre à un besoin ponctuel
- Projet d'organisation de groupe de paroles parents accompagnés de plusieurs professionnels

3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles articles 214-2 et 214-7, la crèche municipale de Jacou dispose de 2 places d'accueil d'urgence afin de garantir l'accueil d'enfants dont les parents rencontrent des difficultés sociales ou professionnelles ponctuelles. Dans ce cas, les procédures de familiarisation de l'enfant peuvent être réduites dans le temps afin de répondre de façon urgente au besoin.

Enfin, afin de respecter une mixité au sein de la structure et de lutter contre les inégalités, des critères sociaux sont pris en compte au moment de la commission d'attribution des places : la composition familiale (famille monoparentale, famille nombreuse, ...), l'inscription aux services d'aide sociale de la commune, les situations de handicap au sein de la famille, ...

Afin de favoriser l'inscription du parent sans emploi dans un parcours d'insertion professionnelle, il n'y a pas d'obligation à ce que les deux parents travaillent pour obtenir une place dans la crèche.

3.5 La démarche en faveur du développement durable

Selon le rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement

(1987),

« Le développement durable, c'est répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

La Maison de la Petite Enfance Sabine Zlatin s'engage autour de deux axes principaux :

- **Le développement économique durable** : produire et consommer autrement.
- **Le développement environnemental** : atténuer le changement climatique et préserver la biodiversité.

Le Développement Économique Durable

L'objectif est d'adopter des modes de production et de consommation plus responsables. Plusieurs actions concrètes ont été mises en place :

1. Dématérialisation des procédures administratives

La communication avec les familles est privilégiée par voie électronique afin de limiter l'usage du papier.

Les professionnels sont encouragés à imprimer en recto-verso et à réutiliser les feuilles comme brouillons.

Un compte Dropbox permet également de partager avec les familles les moments vécus par les enfants en mettant régulièrement des photos sur le cloud (lien exclusivement partagé avec les parents).

2. Réduction de la consommation d'énergie

- Éclairage LED à variateurs dans les pièces de vie, détecteurs de présence dans les zones de passage.
- Robinets à commande non manuelle (commande au coude ou à pied) dans les salles d'eau.
- Serviette de toilette individuelle pour les enfants conservée toute la journée (sauf en cas de souillure ou d'épidémie) pour limiter les lavages.

3. Promotion de l'économie circulaire et solidaire

- Récupération de vêtements et de jouets donnés par les familles pour les enfants ou pour le recyclage (projet en cours de « Family don »).

4. Encouragement de la mobilité douce

- Installation d'arceaux à vélos pour inciter parents et personnels à utiliser des moyens de transport alternatifs à la voiture.

5. Achats responsables et circuits courts

- Approvisionnement via « Croquez du Frais », maraîcher local proposant des produits labellisés et issus de circuits courts et de sa propre production.

Le Développement Environnemental

Le développement environnemental vise à protéger la nature, la santé humaine et la biodiversité. Voici les actions engagées :

1. Sensibilisation des enfants à la nature et à l'environnement

- Un grand jardin naturel permet aux enfants d'observer la faune et la flore locale.
- Des jardinières ont été installées pour initier les enfants au jardinage: au printemps nous plantons tomates, fraises, fleurs... et l'arrosage est assuré par les enfants encadrés des adultes. La récolte aussi, ainsi que la dégustation !
- Un espace « terre » est dédié à la manipulation d'éléments naturels (sable, terreau, coquillages, eau...).
- Des activités nature sont régulièrement proposées : découverte des senteurs de la forêt, observation de mousses, pierres, aromates...
- Un composteur est mis à disposition pour trier les déchets alimentaires avec la participation des enfants.

2. Tri sélectif et réduction des déchets

- Mise en place du tri sélectif avec des poubelles adaptées (déchets ménagers, recyclables).
- Bacs spécifiques pour les déchets alimentaires et plastiques accessibles pendant les repas.
- Utilisation de matériaux recyclés pour les activités pédagogiques (carton, tissu, plastique, inox, laine...).
- Réemploi des textiles usagés (bavoirs, serviettes) pour les jeux d'imitation ou les activités manuelles.
- Limitation du gaspillage alimentaire : service de repas en petites portions et compostage des restes alimentaires.

3. Préservation de la santé et de l'environnement

- Remplacement progressif de la vaisselle plastique par des matériaux sans perturbateurs endocriniens (c'est la vaisselle en verre qui a été choisie).
- Privilégier les jouets et mobiliers écoresponsables : bois issu de forêts durables, peintures sans solvants.
- Limitation du nombre de produits d'entretien pour limiter les interactions chimiques. Limitation des COV (pas de produits d'entretien sur-odorants)
- Emploi de produits naturels comme le vinaigre et du bicarbonate de soude pour certaines tâches ménagères.
- Adoption de chariots d'entretien avec systèmes de pré-imprégnation, permettant d'optimiser l'utilisation d'eau et de produits de nettoyage.

À travers ces actions concrètes, la Maison de la Petite Enfance Sabine Zlatin affirme son engagement en faveur du développement durable.

Elle poursuit son objectif de concilier bien-être des enfants, des professionnels, respect de l'environnement et responsabilité sociale, pour construire un avenir plus durable.

Projet d'évaluation de la qualité d'accueil

Obligatoire depuis le décret du n° 2025-304 du 1^{er} avril 2025, nous sommes en train de mettre en place un questionnaire à l'attention des familles, afin d'évaluer la qualité de notre accueil et de la prise en charge des leurs enfants.

Celui-ci, basé sur une enquête non nominative, sera axé sur différentes thématiques :

- L'accueil et la communication
- Les services
- L'hygiène et la sécurité
- Les animations

Nous devrions pouvoir proposer cette enquête aux familles au printemps prochain (2026). En attendant, nous avons installé des « boîtes à idées et à suggestions » à l'entrée des secteurs.

Conclusion

Ce projet d'établissement a été construit par l'ensemble de l'équipe de la Maison de la Petite Enfance Sabine Zlatin. Il a amené des réflexions sur nos pratiques, des éclaircissements et parfois même des modifications de celles-ci. Cette construction collégiale nous permet aujourd'hui d'exprimer nos choix éducatifs et d'harmoniser nos pratiques professionnelles tout en poursuivant une réflexion permanente sur celles-ci.

Nous mettons ainsi en évidence ce qui fait le cœur de notre accompagnement : le bien-être des enfants, leur accueil avec bienveillance, la connaissance et l'écoute de leur besoins. Nous souhaitons veiller à leur épanouissement et à leur bon développement global dans cette période des « Mille premiers jours », fondatrice des adultes de demain.